



## **Championnat départementaux 67** **Cahier des charges pour les clubs co-organisateur**

### **1) PARTICIPATION FINANCIERE :**

Le Comité Départemental (CODEP67) de badminton versera une compensation financière de 200€ pour le week-end.

### **2) INSTALLATION SPORTIVE :**

#### **Championnat départemental senior simple :**

Disposer d'au moins 10 terrains.

#### **Championnat départemental senior double :**

Disposer d'au moins 10 terrains.

#### **Championnat départemental jeune :**

Disposer d'au moins 12 terrains.

Les gymnases doivent être disponibles de 7h à 22h le samedi et de 7h à 19h le dimanche. Il serait également intéressant que des gradins soient disponibles ou si le gymnase n'en dispose pas qu'un coin accueil soit mis en place.

Bien entendu, le codep encourage les clubs à se rapprocher pour fournir le nombre de terrains nécessaires si ceux-ci n'en disposent pas suffisamment dans leur commune. Il serait néanmoins intéressant que les salles ne soient pas éloignées de + de 15mn en voiture.

### **3) BESOINS MATERIELS : à prévoir par le club**

- prévoir une sonorisation et micro (sinon prendre contact avec le CODEP 67 via Séverine)
- tables et chaises (garnitures) pour la table de marque et buvette
- rallonges électriques
- petit matériel de bureau (15 stylos à minima, scotch (petit et gros), agrafeuse, gomme, ciseaux, surligneurs)
- numéros de terrain
- plaquettes pour feuilles de match (1 de + que le nombre de terrains)
- bacs pour affaires des joueurs → 2 par terrain de dimension moyenne
- bacs pour volants → 1 par terrain de petite dimension
- 1 serpillère par terrain
- un grand balais pour les plumes
- 1 mètre
- poteaux et filets (en bon état)
- 2 pc + 2 imprimantes + 2 ramettes de papier
- 1 podium pour les remises de prix
- 2 trousse de secours

#### **4) BESOINS HUMAINS : à prévoir par le club**

- 3 bénévoles pour les tables de marque disponibles sur l'ensemble du week-end (si nécessaire, une formation sur les logiciels sera organisée en amont de la compétition pour laisser une table en autonomie)
- des bénévoles pour installer et désinstaller les terrains, mettre en place l'affichage réglementaire avant le début de la compétition, passer un petit coup de balais sur le plateau de jeu
- assez de bénévoles pour assurer les buvettes sur l'ensemble du week-end dans toutes les salles

#### **5) BUVETTES :**

Une buvette sera mise en place par salle.

Le club hôte assurera une buvette à prix modérés, et en conservera les recettes.

N'oubliez pas de remplir une demande d'autorisation de vente d'alcool auprès de votre commune.

A savoir toutes les consommations des officiels seront pris en charge par le CODEP 67.

Pensez à réaliser une facture.

#### **6) MISSIONS DU CODEP 67 :**

Un bénévole du codep 67 sera présent à chaque étape et veillera à l'application du cahier des charges et au bon déroulement de la compétition. En particulier il tiendra la table de marque principale et supervisera la table de marque annexe.

Ce responsable s'occupera des demandes d'autorisations, de l'envoi des invitations, des inscriptions et des convocations ainsi que de la recherche des JA et des arbitres.

Le CODEP 67 s'occupera de fournir :

- les volants plumes pour les finales
- des médailles

Il transmettra au club organisateur le fichier informatique en amont de la compétition.

Le codep s'occupe de transmettre le palmarès le dimanche soir de la compétition et de contacter en amont la presse départementale (via Christophe).

**Précision : si le cahier des charges n'est pas rempli, le codep se réserve la possibilité de ne pas verser la totalité de la subvention prévue.** Il est bien entendu possible et souhaitable de contacter le codep en amont de l'organisation pour toute difficulté rencontrée sur l'un ou l'autre point de ce cahier des charges.

Toute candidature devra être réalisée pour le 20 septembre 2017 au plus tard via le lien suivant :

<http://www.badminton67.fr/competition/championnat>

La commission compétition délibèrera fin septembre et tiendra informé par écrit tous les postulants de la candidature retenue.

Emmanuel Rietherer  
Responsable commission compétition  
Comité Départemental 67